

# Rapport de l'organe de révision

Autor(en): **Käser, Hansueli / Mahnig, Rudolf**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses**

Band (Jahr): - **(1998)**

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-676299>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

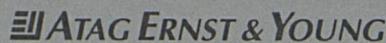
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)



■ Revision  
Brunnhofweg 37  
Case postale 5032  
CH-3001 Berne

■ Téléphone 031 320 61 11  
Télécax 031 320 68 27

### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil d'administration des  
**Chemins de fer fédéraux suisses, Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte des résultats, compte des investissements et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

A titre de remarque complémentaire, nous attirons votre attention sur le fait suivant:

Le bilan a été établi sur la base des valeurs de continuation de l'exploitation et de la permanence dans la présentation et l'évaluation (établissement public). Ces principes ont été adaptés pour tenir compte de la préparation à une société anonyme de droit spécial au 1 janvier 1999 et du changement simultané de la présentation des comptes en conformité avec les RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). Sur la base de l'application des nouveaux principes, les valeurs comptables retenues se situent en partie en-dessous, respectivement en-dessus, des valeurs retenues jusqu'à présent. Pour cette raison, le bilan d'ouverture de la nouvelle société anonyme au 1 janvier 1999 pourrait s'écarte de manière significative du bilan final au 31 décembre 1998.

Berne, le 29 mars 1999  
ma6/mag

ATAG Ernst & Young

Hansueli Käser  
Expert-comptable diplômé  
(responsable du mandat)

Rudolf Mahning  
Expert-comptable diplômé

■ Siège de l'ATAG ERNST & YOUNG SA à Bâle, succursales à Aarau, Berne/Thoune, Biel/Bienne, Brigue, Chioire, Fribourg, Genève, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds, St. Gall/Buchs, Sion, Soleure, Winterthour, Zug, Zurich  
■ Membre de la Chambre fiduciaire